

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 081-218101053-20231114-2023_045DBIS-AU



N° 2023/045

DÉCISION

Objet : Marché public de prestations intellectuelles - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public portant sur des opérations de rénovation et de création de l'éclairage de structures sportives.

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le dossier de consultation et l'avis de marché publié le 17 octobre 2023 sur le profil acheteur de la commune ainsi que sur LaDépêche.fr ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'au vu des critères de sélection posés par le règlement de la consultation, il a été désigné l'entreprise ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer le marché public concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché public portant sur des opérations de rénovation et de création de l'éclairage de structures sportives à l'entreprise **EUROPE EXPERT CONSEIL INGENIERIE (92150 SURESNES)** pour un montant de **29 585 € HT**.

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil municipal, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 14 novembre 2023

LE MAIRE, Blaise AZNAR

Publié(e) le : 1^{er}8 FEV. 2025

